

États-Unis (Louisiane)

Procès inéquitable

Gary Tyler (h), Noir, 49 ans

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/182/2007

AU 308/07

ÉFAI

**16
novembre 2007**

Gary Tyler, un Afro-Américain âgé de quarante-neuf ans, a passé plus de trente-trois années de sa vie incarcéré en Louisiane. Il a été condamné pour le meurtre d'un collégien blanc, tué par balles en 1974 lors de troubles à caractère raciste. Gary Tyler, qui avait seize ans à l'époque des faits, a toujours nié avoir commis ce meurtre. Des tribunaux d'appel fédéraux ont estimé que son procès avait été foncièrement inéquitable.

Une requête a été présentée cette année au Comité des grâces de Louisiane afin que la peine de réclusion à perpétuité qui frappe Gary Tyler soit commuée en une autre peine d'emprisonnement, de manière à ce que la gouverneure de l'État puisse prononcer une mesure de remise en liberté avant qu'elle quitte son poste, en janvier 2008. Gary Tyler n'aura peut-être pas d'autre possibilité de bénéficier du droit de grâce dont dispose le pouvoir exécutif.

Gary Tyler a été reconnu coupable en 1975 du meurtre de Timothy Weber, un collégien blanc âgé de treize ans abattu en octobre 1974 aux abords de l'école secondaire de Destrehan (paroisse de St Charles, Louisiane). Le coup de feu mortel aurait été tiré depuis un bus transportant des adolescents noirs, alors qu'il était attaqué par des Blancs jetant des pierres et des bouteilles. Cet incident s'est déroulé dans un contexte marqué par la forte opposition de la population blanche à l'intégration des autres communautés et au placement d'enfants noirs dans un établissement scolaire auparavant exclusivement fréquenté par des Blancs et situé dans un quartier habité pour l'essentiel par des Blancs. Gary Tyler a été inculpé d'homicide sur la base du témoignage d'une élève et après que la police eut « trouvé » l'arme présumée du crime à la place qu'il occupait dans le bus, alors qu'aucune arme n'avait été découverte lors d'une première fouille.

Alors âgé de seize ans seulement, Gary Tyler a été jugé comme un adulte au cours d'un procès entaché de graves irrégularités, qui a été maintenu dans la région alors même que les tensions raciales y étaient particulièrement vives à l'époque. Tous les membres de la communauté noire avaient été délibérément exclus du jury, qui était donc composé uniquement de Blancs. Spécialisé dans les affaires civiles – et non en droit pénal –, l'avocat de Gary Tyler n'a pas préparé le procès, n'a pas interrogé les témoins ni soumis à un examen les pièces à conviction présentées par l'accusation. Il a passé au total environ une heure avec son client durant toute l'année qui a précédé le procès. Le juge a donné des directives erronées au jury, en lui indiquant que l'accusé devait apporter la preuve de son innocence sur un point essentiel de l'affaire. Déclaré coupable de meurtre avec circonstances aggravantes, Gary Tyler a été condamné à mort. Sa condamnation a été par la suite transformée en peine de réclusion à perpétuité, la loi relative à la peine de mort en Louisiane ayant entre temps été frappée d'inconstitutionnalité.

Depuis le procès, des éléments sont venus mettre en doute la crédibilité des preuves matérielles présentées. Les principaux témoins de l'accusation sont par ailleurs revenus sur leurs déclarations. Les

tribunaux d'appel fédéraux ont estimé à deux reprises que la procédure avait été foncièrement inéquitable et que l'accusé n'avait pas bénéficié de la présomption d'innocence. Ils ont toutefois refusé de le faire rejurer, au motif que son avocat n'avait pas formulé d'objection à l'erreur commise par le juge lors du procès en première instance. Le Comité des grâces de Louisiane a reconnu à trois reprises le caractère inéquitable de la condamnation de Gary Tyler et recommandé que sa peine soit commuée, mais aucun gouverneur n'a toutefois donné suite à ces décisions.

Gary Tyler a été maintenu à l'isolement vingt-trois heures par jour durant les neuf premières années de sa détention. Lorsqu'il a été soumis au régime carcéral ordinaire, il s'est attaché à changer le cours de sa vie. Il a obtenu un diplôme de fin d'études secondaires et a suivi une formation dans le domaine du bâtiment. Membre depuis plus de vingt ans du club de théâtre de la prison d'Angola, il écrit et joue des pièces pour enfants. Il travaille également bénévolement à l'hôpital de la prison. Au sein d'un petit groupe de détenus volontaires, il a participé durant plus d'un an à la remise en état des quartiers de La Nouvelle-Orléans détruits lors du passage de l'ouragan Katrina, en 2005.

Malgré son jeune âge au moment du procès et son comportement exemplaire depuis qu'il est incarcéré, Gary Tyler a passé en prison une période équivalant à plus de trois fois la durée moyenne de détention aux États-Unis d'une personne condamnée pour meurtre ou homicide volontaire. Pour qu'il puisse bénéficier d'une libération conditionnelle, il faut que le Comité des grâces se prononce en faveur d'une commutation de la condamnation à la réclusion à perpétuité en une peine d'emprisonnement plus légère, puis que le gouverneur suive la recommandation du Comité. Des responsables de la prison d'Angola auraient appuyé le dernier recours en grâce de Gary Tyler en indiquant qu'il était devenu un citoyen responsable méritant d'être remis en liberté. Son nom n'a toutefois pour l'instant pas été inscrit sur la liste des affaires devant être examinées par le Comité des grâces, et l'on craint que, faute d'intervention auprès des autorités concernées, son cas ne soit pas étudié avant le départ de l'actuelle gouverneure.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez vos préoccupations concernant le cas de Gary Tyler, qui purge une peine de réclusion à perpétuité dans la prison d'Angola, en Louisiane ;
- dites que vous déplorez profondément le meurtre de Timothy Weber et exprimez votre compassion pour sa famille, et ajoutez que vous êtes néanmoins préoccupé par les doutes très sérieux qui se sont exprimés quant à l'équité du procès de Gary Tyler et la fiabilité des éléments sur la base desquels il a été condamné ;
- demandez à la gouverneure de Louisiane de faire en sorte que Gary Tyler soit entendu par le Comité des grâces en décembre, et exhortez-la à prononcer une mesure de clémence lui permettant d'être remis en liberté ;
- soulignez que, hormis même les éléments relatifs à l'équité du procès, la conduite de Gary Tyler durant sa détention – marquée par des efforts pour se perfectionner et par un engagement bénévole au sein de la prison et à l'extérieur – constitue à elle seule une raison sérieuse d'accorder une mesure de grâce ;
- faites remarquer que, à au moins trois occasions distinctes, le Comité des grâces de Louisiane a recommandé au gouverneur en place de procéder à une réduction de la peine de Gary Tyler ;
- soulignez que, bien qu'il ait été condamné très jeune, il est détenu depuis plus longtemps que de nombreuses personnes condamnées à des peines similaires, et que son âge et la durée de son incarcération constituent des éléments à l'appui d'une mesure de grâce ;
- dites que la gouverneure peut s'appuyer sur des raisons convaincantes pour prendre cette décision, qui va dans l'intérêt de la justice.

APPELS À

Gouverneure de Louisiane
Governor Kathleen Babineaux Blanco

Office of the Governor, PO Box 94004, Baton Rouge, LA 70804-9004, États-Unis

Fax: +1 225 342 7099

Courriers électroniques :

<http://www.gov.state.la.us>

Formule d'appel :

Dear Governor, / Madame la Gouverneure,

COPIES À

Comité des grâces

504 Mayflower Street, Building 6, Baton Rouge, LA 70902, États-Unis

Fax: + 1 225 342 2289

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 DÉCEMBRE 2007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.